AR Prefecture

016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

Pays des jardins
RuffecoiS

COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 9 MARS 2022

Séance n°2 du 09 mars 2022

Délibération n°DEL2022090303

Objet : Adoption du Budget Primitif 2022.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 26
Nombre d'excusés : 4
Nombre d'absents : 10

Le 9 mars 2022 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Tourriers le 3 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : CROIZARD Christian – DANÈDE Laurent – BONNET Franck – Mme BERNARD Anne-Marie - M. COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte – MANDIN Frédérique – VIDAL Laurent – BEAU Jacques – RAINETEAU Jean – TESSIER Jean-Luc - ZULIAN Jean-Louis – PANTIER Jean-Marie – TEILLET Anne – ROCHE Nadine – BAUDRILLART Agnès.

Etaient excusés : LAMAZIERE Véronique – BERNARD Marie-Dominique.

Etaient absents : GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - GUYON Jean-Guy.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : MATHIEU Xavier – GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – CREMOUX Christine – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Clauddy – POINSET Cyril.

Etaient excusés : STYNS Guy – FORT Jean-Paul.

Etaient absents : JOURDAN Pascal Olivier – BASTIER Thierry – DUPUIS José – POUX Pierre – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – BELLANGER Catherine - VIEYRES-TEILLET Huguette.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Président présente au comité syndical le budget primitif 2022 :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 919 573,57 €.
- Les dépenses et les recettes en investissement s'équilibrent à 137 378,93 €.

Après en avoir délibéré, les élu(e)s à l'unanimité des membres présents approuvent le Budget Primitif 2022.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE

PETR DU PAYS RUFFECOIS MANSLE 16230

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - PETR DU PAYS RUFFECOIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005009400016

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE RUFFEC

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : PETR DU PAYS RUFFECOIS (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 21
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 22
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 23
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel 24
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 26
D2 - Arrêté et signatures 27

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022

autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

Code INSEE 16206	PETR DU PAYS RUFFECOIS	BP 2022

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le

I – INFORMATIONS GENERALES	**I**
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	**B**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II
A1

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	919 573,57	896 006,25
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 23 567,32
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	919 573,57	919 573,57

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	125 196,76	30 554,83
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	12 182,17	1 388,78
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 105 435,32
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	137 378,93	137 378,93

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 056 952,50	1 056 952,50

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	159 695,29	0,00	150 293,32	150 293,32	150 293,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	417 275,91	0,00	431 052,43	431 052,43	431 052,43
014	Atténuations de produits	35 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
65	Autres charges de gestion courante	262 259,44	0,00	262 879,82	262 879,82	262 879,82
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	874 230,64	0,00	889 225,57	889 225,57	889 225,57
66	Charges financières	500,00	0,00	300,00	300,00	300,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 088,64	1 088,64	1 088,64
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	874 730,64	0,00	890 614,21	890 614,21	890 614,21
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*28 959,36*		*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	*28 959,36*		*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
	TOTAL	903 690,00	0,00	919 573,57	919 573,57	919 573,57

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	919 573,57

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	39 000,00	0,00	5 650,00	5 650,00	5 650,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 100,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
73	Impôts et taxes	35 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
74	Dotations et participations	745 810,99	0,00	839 814,26	839 814,26	839 814,26
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
	Total des recettes de gestion courante	820 915,99	0,00	895 969,26	895 969,26	895 969,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	505,10	0,00	36,99	36,99	36,99
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	821 421,09	0,00	896 006,25	896 006,25	896 006,25
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	821 421,09	0,00	896 006,25	896 006,25	896 006,25

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	23 567,32

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	919 573,57

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	28 959,36

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 10/03/2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RF 043 ; RI 041 = DF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 = RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 15/03/2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 600,00	5 132,22	1 200,00	1 200,00	6 332,22
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	104 254,25	7 049,95	123 996,76	123 996,76	131 046,71
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**105 854,25**	**12 182,17**	**125 196,76**	**125 196,76**	**137 378,93**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**105 854,25**	**12 182,17**	**125 196,76**	**125 196,76**	**137 378,93**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**105 854,25**	**12 182,17**	**125 196,76**	**125 196,76**	**137 378,93**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**137 378,93**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 750,00	1 388,78	0,00	0,00	1 388,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**1 750,00**	**1 388,78**	**0,00**	**0,00**	**1 388,78**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 402,00	0,00	1 595,47	1 595,47	1 595,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**5 402,00**	**0,00**	**1 595,47**	**1 595,47**	**1 595,47**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**7 152,00**	**1 388,78**	**1 595,47**	**1 595,47**	**2 984,25**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*28 959,36*		*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

PETR DU PAYS RUFFECOIS PETR DU PAYS RUFFECOIS - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	*28 959,36*		*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
	TOTAL	36 111,36	1 388,78	30 554,83	30 554,83	31 943,61
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					105 435,32
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					137 378,93

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	28 959,36

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040.*

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	150 293,32		150 293,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	431 052,43		431 052,43
014	Atténuations de produits	45 000,00		45 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	262 879,82		262 879,82
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	300,00	*0,00*	300,00
67	Charges exceptionnelles	1 088,64	*0,00*	1 088,64
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*28 959,36*	28 959,36
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**890 614,21**	***28 959,36***	**919 573,57**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**919 573,57**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	6 332,22	*0,00*	6 332,22
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	131 046,71	*0,00*	131 046,71
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**137 378,93**	***0,00***	**137 378,93**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**137 378,93**

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 18/03/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 650,00		5 650,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	5 500,00		5 500,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	45 000,00		45 000,00
74	Dotations et participations	839 814,26		839 814,26
75	Autres produits de gestion courante	5,00	*0,00*	5,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	36,99	*0,00*	36,99
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**896 006,25**	***0,00***	**896 006,25**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**23 567,32**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**919 573,57**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 595,47	*0,00*	1 595,47
13	Subventions d'investissement	1 388,78	*0,00*	1 388,78
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*28 959,36*	28 959,36
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**2 984,25**	***28 959,36***	**31 943,61**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**105 435,32**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**137 378,93**

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	159 695,29	150 293,32	150 293,32
60612	Energie - Electricité	1 750,00	1 870,00	1 870,00
60628	Autres fournitures non stockées	27 915,29	15 600,00	15 600,00
60631	Fournitures d'entretien	550,00	550,00	550,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	5 300,00	5 300,00
60636	Vêtements de travail	400,00	150,00	150,00
6064	Fournitures administratives	1 450,00	2 130,00	2 130,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	4 800,00	4 800,00
611	Contrats de prestations de services	51 660,00	55 886,00	55 886,00
6132	Locations immobilières	5 386,45	5 386,45	5 386,45
6135	Locations mobilières	6 200,00	7 600,00	7 600,00
6156	Maintenance	7 111,55	8 000,00	8 000,00
6161	Multirisques	3 500,00	4 097,55	4 097,55
6168	Autres primes d'assurance	1 242,00	1 276,00	1 276,00
617	Etudes et recherches	0,00	1 200,00	1 200,00
6182	Documentation générale et technique	780,00	567,32	567,32
6184	Versements à des organismes de formation	4 530,00	1 000,00	1 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	300,00	340,00	340,00
6188	Autres frais divers	1 350,00	1 340,00	1 340,00
6226	Honoraires	2 600,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 400,00	3 150,00	3 150,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	1 100,00	1 100,00
6237	Publications	12 200,00	5 550,00	5 550,00
6251	Voyages et déplacements	4 950,00	6 000,00	6 000,00
6256	Missions	500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	1 200,00	1 200,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	7 500,00	7 500,00
627	Services bancaires et assimilés	350,00	350,00	350,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 560,00	7 600,00	7 600,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	300,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	210,00	750,00	750,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	417 275,91	431 052,43	431 052,43
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 500,00	4 000,00	4 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	800,00	608,93	608,93
6411	Personnel titulaire	175 678,63	172 000,00	172 000,00
6413	Personnel non titulaire	97 000,00	125 800,00	125 800,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	45 000,00	46 000,00	46 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 900,00	4 100,00	4 100,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 582,28	21 823,50	21 823,50
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 469,00	1 500,00	1 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 696,00	2 120,00	2 120,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	150,00	800,00	800,00
6488	Autres charges	200,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	35 000,00	45 000,00	45 000,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	35 000,00	45 000,00	45 000,00
65	Autres charges de gestion courante	262 259,44	262 879,82	262 879,82
6518	Autres	0,00	300,00	300,00
6531	Indemnités	9 553,92	9 600,00	9 600,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	500,00	500,00	500,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	3 500,00	4 215,00	4 215,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	247 700,52	247 259,82	247 259,82
65888	Autres	5,00	5,00	5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	874 230,64	889 225,57	889 225,57
66	Charges financières (b)	500,00	300,00	300,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	500,00	300,00	300,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	1 088,64	1 088,64
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	1 088,64	1 088,64
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		874 730,64	890 614,21	890 614,21
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)*	*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
6811	*Dot. amort. et prov. immos incorporelles*	*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		903 690,00	919 573,57	919 573,57

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	919 573,57

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	39 000,00	5 650,00	5 650,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	39 000,00	4 850,00	4 850,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	800,00	800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 100,00	5 500,00	5 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 100,00	500,00	500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes	35 000,00	45 000,00	45 000,00
7362	Taxes de séjour	35 000,00	45 000,00	45 000,00
74	Dotations et participations	745 810,99	839 814,26	839 814,26
74718	Autres participations Etat	104 768,67	145 767,13	145 767,13
7472	Participat° Régions	31 896,00	64 000,00	64 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	12 786,00	12 786,00
74748	Participat° Autres communes	19 220,00	6 660,00	6 660,00
74758	Participat° Autres groupements	587 709,32	588 268,62	588 268,62
7478	Participat° Autres organismes	450,00	450,00	450,00
7488	Autres attributions et participations	1 767,00	21 882,51	21 882,51
75	Autres produits de gestion courante	5,00	5,00	5,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	5,00	5,00	5,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	820 915,99	895 969,26	895 969,26
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	505,10	36,99	36,99
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	36,99	36,99
7788	Produits exceptionnels divers	5,10	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	821 421,09	896 006,25	896 006,25
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	821 421,09	896 006,25	896 006,25

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	23 567,32

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	919 573,57

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *RF 042 = DI 040.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

III VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 600,00	1 200,00	1 200,00
2051	Concessions, droits similaires	1 600,00	1 200,00	1 200,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	104 254,25	123 996,76	123 996,76
2183	Matériel de bureau et informatique	3 095,00	6 900,00	6 900,00
2184	Mobilier	4 870,00	500,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	96 289,25	116 596,76	116 596,76
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	105 854,25	125 196,76	125 196,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	105 854,25	125 196,76	125 196,76
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	105 854,25	125 196,76	125 196,76

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	12 182,17

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	137 378,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 750,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 750,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 750,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 402,00	1 595,47	1 595,47
10222	FCTVA	5 402,00	1 595,47	1 595,47
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	5 402,00	1 595,47	1 595,47
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	7 152,00	1 595,47	1 595,47
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
28031	*Frais d'études*	*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*28 959,36*	*28 959,36*	*28 959,36*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	36 111,36	30 554,83	30 554,83

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 388,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	105 435,32

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	137 378,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9621333229	05/10/2021	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

IV ANNEXES	**IV**
ELEMENTS DU BILAN **EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**	**A6.1**

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	12 182,17	0,00	12 182,17

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**30 554,83**	III	**30 554,83**
Ressources propres externes de l'année (a)		**1 595,47**		**1 595,47**
10222	FCTVA	1 595,47		1 595,47
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**28 959,36**		**28 959,36**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*28 959,36*		*28 959,36*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**30 554,83**	**1 388,78**	**105 435,32**	**0,00**	**137 378,93**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**12 182,17**
Ressources propres disponibles	IV	**137 378,93**
Solde	V = IV – II (6)	**125 196,76**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**7,00**	**0,00**	**7,00**	**3,00**	**4,00**	**7,00**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	1,00	4,00	5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**1,00**	**1,00**	**2,00**	**1,00**	**0,09**	**1,09**
Adjoint technique territorial	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,09	0,09
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**8,00**	**1,00**	**9,00**	**4,00**	**4,09**	**8,09**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

IV ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES :
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/2022

Présenté par Le Président du PETR du Pays du Ruffécois (1),
A Salle des fêtes de Tourriers, le 09/03/2022
Le Président du PETR du Pays du Ruffécois,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Salle des fêtes de Tourriers, le 16/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

DANEDE LAURENT , Président	

Certifié exécutoire par Le Président du PETR du Pays du Ruffécois (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical.

AR Prefecture
016-200050094-20220309-DEL2022090303-BF
Reçu le 09/03/2022
Publié le 16/03/2022

Comité Syndical du P.E.T.R. du Pays Ruffécois - 9 MARS 2022 - TOURRIERS

B.P. 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	
Nom-Prénom	Signature
JOURDAN Pascal Olivier	
BASTIER Thierry	
DUPUIS José	
MATHIEU Xavier	
POUX Pierre	
GEOFFROY Fabrice	
MOREAU Carole	
THOMAS Jean-Claude	
THOMAS Hubert	
STYNS Guy	
ASHBOLT Louise	
JOBIT Jean-François	
BELLANGER Catherine	
FORT Jean-Paul	
VIEYRES-TEILLET Huguette	
CREMOUX Christine	
GUILLONNEAU Séverine	
AURICOSTE-TONKA Isabelle	
SEGUINAR Clauddy	
BŒUF Pascal	

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	
Nom-Prénom	Signature
MASSET Jérémy	
LALLEMENT Sylvie	
VIOLET Amélie	
COLIN Bernard	
LE HENANFF Gérard	
SCHOONBAERT Bruno	
CHALMOT DE LA MESLIERE Yves	
GUERET Marie-Joëlle	
BARRET Pascal	
ROLLIN Lydie	
MICHAUD Arnaud	
BARONI Patrick	
JAMBARD Hervé	
BASTIER Nina	
RIVALLAND Guy	
DELAHAYE-GABRIEL Pascale	
SORTON Gérard	
PETIT Denis	
LAFOND Anne-Marie	
POINSET Cyril	

AR Prefecture

016-200050084-20220309-DEL2022090303-DE
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

Comité Syndical du P.E.I.R. du Pays Ruffécois - 9 MARS 2022 - TOURRIERS

B.P. 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	
Nom-Prénom	Signature
CROIZARD Christian	
DANEDE Laurent	
BONNET Franck	
DE LUSTRAC Jean-Marc	
COMBAUD Renaud	
FOURÉ Brigitte	
MANDIN Frédérique	
GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie	
VIDAL Laurent	
BEAU Jacques	
RAINETEAU Jean	
LAMAZIERE Véronique	
TESSIER Jean-Luc	
ZULIAN Jean-Louis	
PANTIER Jean-Marie	
TEILLET Anne	
ROCHE Nadine	
BAUDRILLART Agnès	
GUYON Jean-Guy	
BERNARD Marie-Dominique	

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	
Nom-Prénom	Signature
CRINE Jean-Jacques	
BRAUNBARTH Jean-Philippe	
BERNARD Anne-Marie	
MAGNANT Jocelyne	
LAVERGNE Didier	
SOURY Christine	
CECCHIN Catherine	
BOUCHET Éric	
GOYAUD Philippe	
GAURON Jean-François	
COMBAUD Alain	
AGUESSEAU Norbert	
BOIREAUD Philippe	
BERTHAULT Patrick	
GIRAUD-BERNARD Éric	
HENTRY Jimmy	
GAGNAIRE Marie-Claire	
GEOFFRION Olivier	
JÉRÔME Géraldine	
MUGNIER Pierre Hermann	